

CHAPITRE XIII

Encore les scrupules sur la confession et avis aux confesseurs.

Trop souvent les âmes scrupuleuses se figurent qu'elles ne feraient pas de bonnes confessions, si elles ne disaient tout ce qui leur passe par la tête, même involontairement; ou si elles ne s'accusaient avec des détails minutieux de toutes leurs fautes vénielles; ou enfin si elles n'avaient pas une contrition sensible.

Saint François de Sales leur répond : Si vous allez : dire je m'accuse de quoi durant deux jours j'ai eu de grands mouvements de colère, mais je n'y ai pas consenti : vous dites vos vertus au lieu de dire vos défauts. Mais il me vient un doute que je n'y aie fait quelque faute.

Il faut regarder mûrement si ce doute a quelque fondement, et alors le dire en confession avec toute simplicité, autrement il est mieux de n'en pas parler, puisque vous ne le faites que pour vous satisfaire : et si bien il vous en vient un peu de peine en ne le faisant pas, il la faut souffrir comme une autre à laquelle vous ne pourriez pas mettre remède.

Nous ne sommes pas obligés de nous confesser des péchés véniels, si nous ne voulons pas ; mais quand on s'en confesse il faut avoir la volonté résolue de s'en amender, autrement ce serait un abus de s'en confesser ¹.

Il n'est pas besoin de dire en confession ces petites pensées qui, comme

¹ Quand une personne n'a que des péchés véniels à confesser, il faut, pour assurer la validité de l'absolution, ou qu'elle se repente sincèrement au moins d'un péché véniel, ou qu'elle ajoute à sa confession, l'accusation d'une faute de sa vie passée, dont elle est sûre de se repentir : ce dernier parti est préférable. J. G.

mouches, passent et viennent devant les yeux, ni l'affadissement et dégoût que vous avez en vos vœux et dévotions, car tout cela ne sont point péchés, mais ennuis, mais incommodités :

Après la confession il n'est pas temps de s'examiner pour voir si on a bien dit tout ce que l'on a fait ; mais c'est le temps de se tenir attentif auprès de Notre-Seigneur en tranquillité, avec lequel nous nous sommes réconciliés, et lui rendre grâces de ses bienfaits ; partant nullement nécessaire de faire la recherche de ce que nous pourrions avoir oublié. Il faut dire tout simplement ce qui nous vient ; après il n'y faut plus penser.

Vous dites que vous voudriez bien avoir la contrition, mais que vous ne pouvez y parvenir. Je vous réponds : C'est un grand pouvoir devant Dieu que de pouvoir vouloir, et vous avez la contrition par cela seul que vous désirez de l'avoir. Vous ne la sentez pas ; à la bonne

heure, mais le feu qui est sous la cendre ne se voit pas, ne se sent pas : pourtant il existe.

Vous demandez comment vous pouvez faire votre acte de contrition en peu de temps. Je vous dis qu'il ne faut presque point de temps pour le bien faire, puisqu'il ne faut autre chose que de se prosterner devant Dieu en esprit d'humilité et de repentance de l'avoir offensé ¹.

Afin de tranquilliser les âmes timorées, — l'*Esprit* de saint François de Sales insiste sur l'accusation des fautes vénielles. Ne vous troublez point de quoi vous ne remarquez pas toutes vos menues chutes pour vous en confesser. Non ; car comme vous tombez souvent sans vous en apercevoir, aussi n'est-il pas dit au passage que vous alléguez que le juste se voit ou sent tomber sept fois

¹ Trois *ave Maria* et trois *actes de contrition* sont un bon moyen de se disposer à la contrition et de l'obtenir. J. G.

le jour; mais simplement qu'il tombe sept fois; aussi il se relève sans attention à ses relevées.

Ne vous mettez donc pas en peine pour cela, mais allez humblement et franchement dire ce que vous aurez remarqué; et, pour que ce soit péché, il faut quelque sorte de malice volontaire ou de consentement. Et à quoi connaîtra-t-on ce consentement? Il est certes malaisé de le définir, et c'est ici qu'a lieu cette sentence du psalmiste: « Qui est-ce qui connaît le vrai point du péché.¹ » A raison de quoy il prie d'estre délivré de ses fautes occultes, c'est-à-dire des péchés qu'il ne peut bien discerner.

Néanmoins, je vous diray à ce propos une excellente leçon que j'ai autrefois apprise de nostre bienheureux père, ainsi que je l'enquerois sur ce sujet. Lorsque vous doutez, me dit-il, d'avoir consenti au mal, prenez toujours ce

¹ Ps. XVIII, 13.

doute pour une négative. En voicy la raison: c'est que pour former un vray péché, il faut un vray et plein consentement de la volonté, n'y ayant aucun péché s'il n'est volontaire. Or, le plein consentement est si clair qu'il ne laisse après soy aucun ombre de doute.

Ne vous semble-t-il pas que cette résolution est un glaive d'Alexandre qui tranche d'un revers le nœud gordien de beaucoup de perplexités?

Si les scrupuleux sont à plaindre, leurs confesseurs sont également dignes de compassion. Le bienheureux François de Sales avait dit à son ami l'évêque de Belley d'entendre les confessions. L'évêque obéit; « Mais, dit-il, un jour las et harassé d'une telle fatigue, je luy escrivit, que pensant faire un confesseur il avait fait un martyr. Il me répondit d'une grâce toute singulière que ce fardeau est semblable à celui du cinnamome, qui fortifie et recrée par

son odeur celui qui en est chargé.
 « Il en est des confesseurs comme des vendangeurs et des moissonneurs, qui ne sont jamais si contents que quand ils plient sous leur faix. Qui les a jamais vus ou se plaindre de l'excès de la moisson, ou de la vendange ? je vois bien pourtant que vous voulez que je vous plaigne un peu, et que je souffle sur votre agréable mal : ainsi soit-il.

« Je vous avoue donc, que comme l'on appelle martyrs ceux qui confessent Dieu devant les hommes, c'est-à-dire qui rendent témoignage par leurs souffrances à la vérité de la foi, il n'y aurait pas grand danger quand on appellerait ceux-là encore martyrs en quelque manière ceux qui confessent les hommes devant Dieu, voire quand on les nommeroit confesseurs et martyrs tout ensemble ¹. »

« Une autre fois que je le vy, et que je

¹ *Esprit*, etc., t. I, p. 42.

tombai sur le propos de cette gracieuse réponse, je luy dy : « Il faudra donc appeler plus que martyrs ceux qui confessent les femmes et les filles, principalement les scrupuleuses. Vraiment, reprit-il, vous avez raison et vaudrait autant exposer un visage frotté de miel à une ruche d'abeilles. » Malgré tout il m'engagea à demeurer en cette croix et à y perseverer jusqu'à la fin. »

Terminons ce qui a été dit du scrupule sur les confessions, par les avis suivants.

« Les docteurs, dit saint Alphonse, assignent beaucoup de règles pour la conduite des scrupuleux ; mais il est certain qu'après la prière, le meilleur et même l'unique remède pour les guérir, c'est l'obéissance au confesseur. Efforcez-vous donc avant tout de bien inculquer au scrupuleux deux maximes fondamentales :

« La première, qu'il marche sûrement devant Dieu en obéissant à son père spirituel, toutes les fois qu'il n'y a pas

un péché évident. En effet, ce n'est pas à l'homme qu'il obéit, mais à Dieu lui-même, qui a dit : *Celui qui vous écoute m'écoute*. Telle est la doctrine de tous les théologiens et de tous les maîtres de la vie spirituelle.

« La seconde, que son plus grand scrupule doit être de ne pas obéir, à raison du grand danger auquel il s'expose de perdre non seulement la paix, la dévotion, le zèle pour avancer dans la vertu, mais encore la tête, la santé et même son âme. Les scrupuleux peuvent venir au point de s'abandonner au torrent du vice, ou même se réduire à se donner la mort, comme il est arrivé¹. »

De son côté, le grand confesseur de Rome, saint Philippe de Néri, dit cette consolante parole : « Jamais avec l'obéissance une âme ne s'est perdue; jamais une âme ne s'est sauvée sans l'obéissance. »

¹ Manuel des confesseurs, n. 233.

Le confesseur jouit de l'infaillibilité pratique à l'égard du pénitent. Qu'il vous suffise donc d'apprendre de sa bouche que vous êtes dans la bonne voie; que la miséricorde et la grâce de Notre-Seigneur sont en vous : vous devez le croire et obéir en cela comme en tout le reste : « Car, dit saint Jean de la Croix, ne pas s'en remettre entièrement à ce que dit le confesseur, c'est orgueil et manque de foi. »

« Vous craindrez quelquefois, dit saint Bonaventure, d'agir contre l'instinct de votre conscience, lorsque vous agissez conformément à l'obéissance; il vous semble que vous péchez, et vous acquérez au contraire un grand mérite devant Dieu. »

Méprisez donc les vaines craintes qui pourraient s'élever dans votre âme, de pécher en obéissant, et marchez avec assurance dans cette voie qui ne trompe pas.

CHAPITRE XIV

Scrupules sur la communion.

Comme nul ne peut être vertueux sans religion, nul ne peut être religieux sans la communion. « Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, dit Notre-Seigneur, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. Mais celui qui mange ma chair et qui boit mon sang possède la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour. » C'est un article de foi catholique : sans la communion point de vie véritablement chrétienne.

De là, les exhortations pressantes et sans cesse réitérées de l'Église à la communion fréquente. De là aussi, les constants efforts du démon pour éloi-

guer de la table eucharistique, les fidèles en général, et les bonnes âmes en particulier : ses efforts n'ont pas été vains. Au cœur d'un trop grand nombre, il jette une froide indifférence pour cette nourriture vitale ; et dans les autres, des craintes et des scrupules qui leur ôtent le bonheur de la communion, et, du moins en partie, leur en font perdre le fruit.

Par charité pour ces bonnes âmes, saint Alphonse s'est attaché à résoudre leurs doutes, et à dissiper leurs frayeurs. Afin de les encourager, malgré leurs misères, à s'approcher souvent et avec une confiance filiale de l'aimable Sauveur, dont les délices sont d'être avec les enfants des hommes, il leur montre les conditions et les avantages de la communion fréquente. Suivons sans crainte les enseignements de ce grand docteur de l'Église.

Que penser, dit-il, de ces bonnes

âmes qui, outre la facilité de communier souvent, ont l'exemple des autres personnes, fidèles à s'approcher de la sainte table, tandis qu'elles-mêmes s'en abstiennent ? Voyons si leurs excuses sont ou non raisonnables.

L'une dit : *Je ne communie pas souvent, parce que je ne m'en trouve pas digne.* — Ma sœur, si cette raison était bonne, il faudrait en conclure que vous ne seriez jamais en état de communier. « Celui, dit saint Ambroise, qui n'est pas digne de communier tous les jours, n'en sera pas plus digne au bout d'un an ¹. » Qui jamais peut être digne de communier ? Notre-Seigneur Jésus-Christ seul, qui était homme et Dieu, a communiqué dignement, parce qu'un Dieu seul est digne de recevoir un Dieu.

Vous dites que vous n'êtes pas digne ! mais ne savez-vous pas que plus vous

¹ Qui non meretur quotidie accipere, non meretur post annum accipere, Lib. V, de Sacram, c. IV.

vous abstiendrez de communier, plus vous vous en rendrez indigne ? En effet, plus vous vous éloignez de la communion, plus vos défauts augmentent, privée que vous êtes des secours dont la communion est la source.

Tout autrement raisonnait une bonne religieuse de saint Dominique. Elle disait : « C'est parce que je me reconnais indigne de communier, que je voudrais communier trois fois par jour ; en communiant plus souvent j'espérerais me rendre moins indigne. »

Cassien se fait cette question : « Où y a-t-il le plus d'humilité : à communier souvent ou à communier rarement ? Il répond : La personne qui communie souvent est la plus humble, parce que, se reconnaissant plus infirme, elle cherche plus souvent le remède à ses maux. » Telle est aussi la doctrine du Docteur angélique : « Bien qu'il soit agréable à Dieu, dit-il, de s'abstenir de la commu-

nion par humilité et par crainte, toute-fois il préfère l'amour et la confiance que lui témoigne une âme en le recevant¹.

— *Mais je ne sais pas si je suis en état de grâce.* — Dites-moi donc, pour savoir si vous êtes en état de grâce, et en état de communier, qu'attendez-vous? Attendez-vous par hasard qu'un ange du ciel vienne vous le dire? n'est-ce pas assez que le confesseur vous le dise? Vous devez être plus rassuré de ce que vous dit le ministre de Dieu, que de ce que pourraient vous dire tous les anges du paradis. Vous l'entendre dire par les anges pourrait être une illusion; mais l'entendre de la bouche du confesseur, qui tient la place de Dieu, il n'y a aucune erreur possible.

Toutes les fois donc que votre père spi-

¹ Amor tamen et spes, ad quæ semper Scriptura nos provocat, præferuntur timori, 3. p. 9, 8. a, 10. ad. 3.

rituel vous donne la communion, gardez-vous de vous laisser vaincre par le démon et de vous en abstenir à cause de vos scrupules et de vos craintes. Sachez qu'il n'y a pas de désobéissance plus préjudiciable à une âme que de laisser la communion. La raison en est que cette désobéissance procède d'un défaut d'humilité, attendu que vous croyez mieux entendre les choses que ne les entend votre directeur.

— *Je n'ose pas communier souvent, parce que je tombe toujours dans les mêmes défauts, et que je ne vois point d'amendement.*

— A ce que vous dites là je réponds : Recevez chaque jour la communion, afin que chaque jour elle vous profite. Mais vous devez vivre de manière que vous méritiez de communier tous les jours.

Quant à ceux qui commettraient des péchés véniels de propos délibéré : en disant volontairement des menson-

ges, en s'habillant avec vanité, en conservant quelque rancune, en nourrissant quelque affection terrestre pour une personne, ou en commettant d'autres fautes semblables qu'elles savent être un obstacle à la perfection, et qui ne se mettent pas en peine de s'en corriger : à ceux-là, le plus qu'on peut leur accorder, c'est de communier une fois par semaine, afin de leur procurer la force nécessaire pour ne pas tomber dans les péchés mortels.

J'aurais même beaucoup de peine à permettre la communion fréquente à une personne qui voudrait persévérer dans quelque défaut, lequel, bien que n'étant pas clairement un péché véniel, serait néanmoins certainement opposé à la perfection, surtout si c'était en matière d'humilité et d'obéissance.

Du reste, si la personne n'a aucune affection au péché véniel, s'abstient des péchés véniels volontaires, s'adonne à

l'oraison et à la mortification de ses passions et de ses sens, le confesseur peut bien l'admettre à la communion quatre et même cinq fois la semaine.

Suite du précédent.

Pour en revenir à votre prétexte, je dis que si vous connaissez que vos fautes sont pleinement délibérées, et que vous n'avez pas la volonté de vous en corriger, ni moi, ni personne ne vous conseillerons de communier souvent.

Mais vous n'avez point d'affection aux péchés véniels, et vous n'avez pas coutume d'en commettre de pleinement délibérés; au contraire, vous aimez l'oraison et vous désirez avancer dans la perfection: obéissez, je vous le dis, à votre confesseur, et ne faites plus de difficultés.

Plus vous vous trouvez infirme, plus vous devez chercher le remède que

vous présente la communion. En cela vous suivrez le conseil de saint Ambroise. « Moi qui pêche toujours, dit-il, je dois toujours avoir un remède¹. » Aux murs qui inclinent on met des étais, non pour les redresser, mais pour les empêcher de tomber.

Vous dites que vous ne voyez pas d'amendement; et si vous ne communiez pas, vous amenderez-vous? Vous ferez pis. Dans son *Traité de la communion*, le père Louis de Grenade s'écrie: « Celui qui désire se guérir de ses infirmités ne doit pas s'éloigner du grand remède de la communion. » N'y eut-il pas d'autre avantage, se dire seulement: J'ai communié ce matin et demain je dois communier: Combien ce seul mot est puissant pour rendre une personne plus vigilante et plus soigneuse à éviter le péché!

¹ Qui semper pecco, debeo semper habere medicinam. Lib. de Sacram., c. vi.

Il faut ajouter que par lui-même le sacrement communique à l'âme plus de lumière et plus de force. L'enseignement commun des théologiens est que la sainte Eucharistie confère plus de grâce que les autres sacrements, parce que là se trouve l'auteur même de la grâce, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Quand un prince donne de sa propre main un présent à quelqu'un, ce présent est toujours plus grand que ceux qu'il transmet par des mains étrangères.

Mais je suis distraite, froide et sans dévotion. — Je demande ce que vous entendez par dévotion? Si vous entendez la ferveur sensible, cela n'est pas nécessaire. Il suffit que vous ayez la volonté résolue de faire ce que vous connaissez être agréable à Dieu. Telle est la vraie dévotion et la ferveur que Dieu demande de vous. Je vais plus loin; quand même vous ne sentiriez pas en

vous cette ferveur de volonté, vous devez néanmoins communier, afin de l'obtenir par le moyen du sacrement.

« Autrement, dit Gerson, celui qui s'abstient de la communion parce qu'il ne se trouve pas fervent ressemble à celui qui, ayant froid, ne veut pas s'approcher du feu pour se chauffer. »

Il faut ajouter avec saint Laurent Justinien, que quelquefois le sacrement opère sans que nous nous en apercevions.

Écoutez encore la consolante doctrine de saint Bonaventure : « Bien que vous vous sentiez tiède et sans dévotion, ne laissez pas de communier avec confiance, car plus vous êtes malade, plus vous avez besoin du médecin ¹. »

Ne vous laissez pas illusionner par cette pensée qu'en communiant plus rarement, vous éprouverez peut-être

¹ Licet tepide, accede fiducialiter, quia-quo magis æger, magis indiges medico. *De perfect. relig.*, c. XXI.

plus de dévotion. Celui qui mange rarement mange, il est vrai, avec plus d'appétit, mais avec moins de profit.

Ainsi, en communiant rarement, peut-être éprouverez-vous un peu plus de dévotion sensible; mais plus maigre sera votre profit, parce que votre âme aura manqué de la nourriture dont elle a besoin pour éviter le péché. Ne faites donc pas attention à la dévotion plus ou moins sensible. Pensez seulement à communier afin de vous unir à Dieu; et soyez persuadée qu'en communiant dans cette intention, vous retirerez de grands avantages.

Je m'abstiens quelquefois de la communion, afin de ne pas faire murmurer ceux qui, me voyant si imparfaite, se scandaliseraient de me voir communier souvent. — Je réponds : Toutes les fois que vous communiez par le conseil de votre directeur, et dans l'intention d'avancer dans l'amour de Dieu, ainsi que je l'ai

dit, ou du moins de vous éloigner du péché, communiez et laissez les autres dire ce qu'ils voudront. Je vous ai déjà rapporté ce que disait le vénérable père Avila : « Ceux qui trouvent à redire aux personnes qui communient souvent font l'office du démon. » Et vous voudriez les écouter?

Un jour que sainte Françoise Romaine se préparait à la communion, le démon lui dit : « Comment oses-tu recevoir l'agneau sans tache, toi qui es couverte de taches et pleine de péchés véniels? » La sainte, voyant que le démon voulait l'empêcher de communier, le chassa en lui crachant à la figure.

A l'instant la sainte Vierge lui apparut et la loua de ce qu'elle avait fait, ajoutant que les défauts ne doivent pas empêcher la communion, mais plutôt nous engager à la faire, parce que c'est dans le saint sacrement que nous trouvons un remède à nos misères.

Ceci est conforme à l'enseignement du catéchisme romain. « La communion, dit-il, remet les péchés véniels¹. » Ou, comme parle saint Thomas avec le commun des docteurs, la communion produit dans l'âme des actes d'amour divin, par lesquels sont remis les péchés véniels². »

¹ De Euchar., p. 2, n. 52.

² 3. p. 9. 79. a. 4.

CHAPITRE XVI

Nouveaux prétextes pour ne pas communier.

Mais je n'ai pas le temps de me préparer à la communion comme je le devrais.

— Je réponds : Si vous dépensez le temps en occupations ou en discours inutiles, cette excuse ne vaut rien. Mais si vous n'avez pas le temps que vous voudriez, à cause des fonctions et des autres devoirs que l'obéissance vous impose, sachez que tous ces emplois, si vous les remplissez avec l'intention de plaire à Dieu, sont tous une préparation à la communion.

Vous avez sans doute lu que sainte Madeleine de Pazzi, se trouvant un jour occupée à faire le pain, entendit la clochette de la communion. A ce bruit elle